

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 01-02 du 25 mars 2021

### **ACCORD-CADRE POUR LES TRAVAUX DE MENUISERIES MÉTALLIQUES DONT L'ALUMINIUM ET SERRURERIE DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-11, R.2124-2 1°, R2161-3 2°, R2162-3 et R2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre mixte multi-attributaires avec quatre titulaires maximum, d'une durée de quatre ans, pour des travaux de menuiseries métalliques dont l'aluminium, serrurerie dans les bâtiments du Département, dont les seuils sont de 1 000 000 euros HT minimum pour chacun des titulaires, et 16 000 000 euros HT maximum pour l'ensemble des titulaires sur la durée du marché ;

- RETIENT la procédure de l'appel d'offres ouvert ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les marchés correspondants ainsi que tous les actes y afférent au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*